

Adresse de la société populaire de Montmirail (Sarthe) félicitant la Convention d'avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montmirail (Sarthe) félicitant la Convention d'avoir déjoué la conspiration, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0288_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021



comblé, représentans, cet abyme dont la profondeur étonne, et votre sagesse a pourvu au salut du peuple. Investis de sa confiance et de sa force, continués à veiller pour lui. Demeurés ferme[s] à votre poste. Recherchés scrupuleusement toutes les ramifications de cette conjuration infernale, et dévoués les coupables au glaive de la loy. Ici, la rigueur est humanité, et l'indulgence seroit une cruauté envers la patrie.

Les Charentais, pénétrés de la vive impression des dangers auxquels vous avés heureusement échappés, vous invitent à ces grandes mesures de sûreté. Il ne leur reste qu'un seul regret, c'est que la distance des lieux ne leur ait pas permis de se joindre aux braves Parisiens, qui ont eu le bonheur de vous faire un rempart de leurs corps contre les poignards dont vous menaçoient les conjurés.

DUVAL (secrét.), DURONNEAU (secrét.), DERVAUD l'aîné (présid.).

t''

[La sté popul. séante à Montmirail(1), à la Conv.; 15 therm. III (2).

Citoyens représentants,

Le conseil général, le comité de surveillance et la société républicaine de Montmirail ont été saisis de la plus vive indignation à la lecture des atroces compelots (sic) de l'infâme Robespiere et de ses complices. Nouveau Catilina, ce traître conjurait contre la représentation nationale. Nouveau Cromvel, cet ambitieux hypocrite conspirait contre la liberté de sa patrie et lui forgeoit des fers. C'est au milieu de nos victoires que ces scélérats ourdissoient leur trame liberticide. Sans votre énergie et votre active surveillance, la République étoit annéantie, et la liberté, cette idole des Français, disparraissoit à jamais de notre sol.

Grâce éternelles vous soient rendu[e]s, pères de la patrie; restez fermes à votre poste. Les sociétés populaires surveillent l'intérieur. La liberté triomphera, ou nous serons ensevelis sous ses ruines. Nous vous assurons de notre attachement inviolable à la Convention nationale, et nous jurons d'annéantir les tirans de toute espèce. Nous ne voulons ni rois, ni prêtres, et ni nobles. Nous ne reconnoissons d'autre autorité que la vôtre. Vive la Convention! Vive la République une et indivisible!

V. Barbay (présid.), Hees (membre du comité), Dufour, Mercier (secrét.), Moussu, Chappon, J.-J. Le Clerc, Lechasse (présid. du comité), J. Mordret, J. Fournier (juge de paix), Fournier (secrét.-greffier), u''

[La sté des amis de la liberté et de l'égalité, séant à Saint-Marcel(1), à la Conv.; Saint-Marcel, 16 therm. II](2).

Citoyens législateurs,

Une petite commune de la République, dont la population n'excède pas 712 citoyens, vous présente avec confiance le fruit de ses travaux relativement à l'extraction du salpêtre. Vous verrés, citoyens législateurs, par le procès-verbal cy-joint, le résultat de ses opérations de œ genre. Puissent-elles obtenir votre approbation!

La commune de Saint-Marcel, vraiment républicaine, ne néglige aucun des moyens de contribuer, autant qu'il est en elle, à la régénération du peuple françois. Elle ne cesse de faire des vœux pour la prompte extermination des tirans et de leurs vils satellites. Elle les abhore.

Restés à votre poste, citoyens législateurs, continués vos glorieux et importants travaux. Frappés sans ménagement tous ces modernes Catilina qui ne respirent que la guerre civile et la ruine de notre précieuse liberté. Point de paix avec les tirans jusqu'à ce qu'ils ayent disparu de la surface de la terre! Point de trêve avec le crime jusqu'à ce qu'enfin la justice, la probité et la vertu soient devenues les dominatrices de l'univers.

La société populaire de la commune de Saint-Marcel a juré, dans sa dernière séance, de ne reconnoître que la Convention nationale, comme le centre du gouvernement républicain, et de n'obéir qu'à ses décrets ou aux ordres émanés d'elle et de ses comités (3). S. et F.

LECOMTE (présid. provisoire), COFFIER (vice-présid.), FIQUET (secrét.), CARVAILLE (secrét.)

[Applaudissements]

Séance du 16 therm. II de la société des amis de la liberté et de l'égalité, séant à Saint-Marcel.

Séance ouverte par le citoyen président, qui a prononcé ces mots : le peuple françois reconnoît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. On a donné lecture des papiers publics. Il a été mis en délibération, dans une précédente séance relative au brûlement des mauvaises herbes pour faire de la cendre pour la fabrication du salpêtre, que tous les enfants de la commune de Saint-Marcel fussent employés à l'extirpation de ces mauvaises herbes, pour être brûlées. Le président proposa à l'assemblée que ceux qui voudroient se charger du soin de cette opération se fissent connoître. Aussitôt 4 citoyens sans-culottes se sont généreusement offerts, et ont été reçus au milieu des acclamations de la société, et ils se sont livrés, avec une ardeur toute républicaine, au brûle ment de toutes ces herbes, de 2 voitures de buis,

⁽¹⁾ Sarthe.

⁽²⁾ C 315, pl. 1262, p. 49. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^t).

⁽²⁾ C 315, pl. 1262, p. 39, 40; J. Sablier (du soir), nº 1483 (pour 1485). Mentionné par B^{in} , 29 therm. (2^e supplⁱ); Ann. R.F., nº 249; J. Fr., nº 682.

⁽³⁾ Dernier paragraphe ajouté en marge, de la même main.